

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 5 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Tarif garderie 2018/2019**
- ⇒ **Transport collégiens**
- ⇒ **Fête Patronale**
- ⇒ **« Lotissement le Pré Anoux » - Dénomination d'une nouvelle rue**
- ⇒ **Convention communes de Domève/Darnieulles – mise en disposition du Contrat Emploi Compétences**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 28 juin 2018

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN et Marie-Paule MASSON, MM. Nicolas HAYOTTE, Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER et Jean-Maurice THAILLARD

Absents :

M. Yvan RIVAT donne procuration à M. Claude LHUILLER  
Mme Marie MATHIEU donne procuration à Mme Muriel CUENIN

Secrétaire : M. Joël JACQUEMIN

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2018  
Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire précise que le point inscrit à l'ordre du jour concernant la fête patronale est une anomalie, il est supprimé.

N° DCM 28/2018	<b><u>TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019</u></b>
-------------------	---

La commission scolaire s'est réunie lundi 2 juillet et propose de ne pas augmenter les tarifs et de reconduire les modalités appliquées jusqu'à présent.

Pour mémoire, le tarif appliqué pour le coût de la séance de garderie est de 1,10 € la séance depuis la rentrée 2015/2016.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention (M. Nicolas HAYOTTE) et 1 voix contre (M. Anthony LANGEVIN)

**DECIDE** de ne pas augmenter le tarif de garderie dans l'immédiat, Le tarif sera susceptible d'être réévalué et modifié durant l'année scolaire.

Les séances de garderie sont décomposées comme suit :

- ☞ le matin de 7h30-8h10,
- ☞ le soir de : ▶ 16h50-17h50  
17h50-18h50  
18h50-19h15

**RAPPELLE** qu'une participation forfaitaire minimale correspondant à 10 séances de garderie (soit 11,00 € en 2017/2018) sera demandée dès la 1<sup>ère</sup> inscription aux familles (même dans le cas où le nombre d'heures serait inférieur à 10 séances au cours de l'année scolaire) afin de minimiser les frais financiers de recouvrement.

N° DCM <b>29/2018</b>	<u>TRANSPORT SCOLAIRE</u>
--------------------------	---------------------------

Mme le Maire rappelle que, jusqu'à maintenant, la Commune se substituait aux familles pour l'achat des vignettes destinées au transport scolaire des collégiens représentant un coût de 90 €/élève sur le collège de Thaon les Vosges.

La compétence transport étant transférée à la Région Grand Est, les vignettes scolaires sont supprimées à compter de la rentrée 2018/2019.

Les vignettes sont remplacées par des cartes de transport scolaires. Les familles doivent inscrire leur(s) enfant(s) en ligne sur le site [simplicim-lorraine.eu/88](http://simplicim-lorraine.eu/88) et régler la participation annuelle de 90 € soit en ligne soit au guichet du Pôle Transport de la Région Grand Est, quai des Bons Enfants à Épinal.

Suite de la réunion de lundi 2 juillet, la Commission scolaire propose que la commune rembourse toujours à hauteur de 90 € le transport des enfants qui se rendent vers le collège Elsa Triolet et le Lycée Professionnel Emile Gallé (élève de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>).

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (Mme Noëlle HUGUENIN)

**DECIDE** le remboursement des cartes de transport à hauteur de 90 € pour l'année scolaire 2018/2019 sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un certificat de scolarité.

N° DCM <b>30/2018</b>	<u>LOTISSEMENT LE PRE ANOUX</u> <u>DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE</u>
--------------------------	---

Mme le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à une nouvelle rue. La dénomination est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. C'est le cas du lotissement privé intitulé « Le Pré Anoux ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il vous est proposé de la dénommer du nom du lieudit c'est à dire rue du Pré Anoux. La numérotation des immeubles est en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE la nouvelle dénomination susvisée.

M. Anthony LANGEVIN pose la question : le lotissement étant privé, les habitants de ce lotissement ont-ils le droit à donner un nom à leur lotissement ? Comme annoncé plus haut, il appartient au conseil de donner un nom à la rue de ce lotissement. M. Anthony LANGEVIN rappelle que la route de ce lotissement est privée. Mme Le Maire confirme et rappelle cette information à chaque nouveau résident ainsi que sur leur demande d'urbanisme. Mme le Maire signale qu'une caution bancaire a été demandée au lotisseur privé dès l'autorisation de lotir, celle-ci a même fait dernièrement l'objet d'une augmentation.

N° DCM 31/2018	<u>CONVENTION MISE EN DISPOSITION COMMUNES DE DOMEVRE SUR AVIERE/DARNEUILLES</u>
-------------------	--

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a rencontré M. le Maire de Darnieulles en présence de M. Philippe THOUVENIN pour la mise en place de la convention de mise à disposition.

Il a été convenu que cette mise à disposition d'une journée par semaine, le mercredi, serait effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une durée de neuf mois, soit jusqu'au 31 mars 2019.

Mme le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la proposition et autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

##### Radar pédagogique

Mme le Maire précise que, lors de la dernière assemblée générale de l'Association des Maires des Vosges, il lui a été proposé la mise en place d'un radar pédagogique sur la commune, restait à définir le lieu. Lors du dernier contact, il avait été décidé de l'installer rue des Sources. Cependant, les travaux de réfection prévus sur cette voie dès 2017 ont été exécutés juste avant la mise en place. C'est pourquoi, il a été déplacé rue Principale pour environ un mois.

##### Travaux routiers

Mme le Maire revient sur l'information donnée par courriel la veille de l'exécution des travaux de réfection de la rue des Sources, elle-même a été prévenue le même jour. S'agissant de petites prestations pour l'entreprise, un créneau était possible ce jour-là.

M. Anthony LANGEVIN demande quand seront posés les ralentisseurs, Mme le Maire lui indique qu'il y a déjà un délai de 3 semaines pour l'enlèvement des gravillons. En ce qui concerne leurs emplacements le premier est arrêté, le second est à revoir avec les riverains.

Concernant les travaux de reprise ponctuelle sur la rue principale par les agents du conseil départemental, elle a été mise devant le fait accompli. D'ailleurs, le même jour avait lieu la mise en place d'un radar pédagogique sur cette même rue.

##### Station d'épuration

La vidange de la station d'épuration a commencé ce jour et devrait être terminée demain. Des boues ont été prélevées et sont parties en analyse.

L'entreprise APE interviendra dans les prochaines semaines pour vider le dessableur à la station de pompage et en même temps déboucher certains aqueducs (Lotissement Duclerc).

##### Course de caisses à savon le 3 juin dernier

C'est sous un beau soleil que s'est déroulée cette manifestation qui n'aurait pas pu avoir lieu sans le concours des bénévoles avec entre autres les agriculteurs, la DAL, la Société de Chasse, les sponsors, quelques élus.

86 participants se sont inscrits en début de journée. Le comité COLOCAS a décidé de reverser 2 € issue de chaque inscription aux organisateurs soit un bénéfice de 172 €.

Ceci représente un coût pour la commune de 800 €.

Journée bien organisée sous l'impulsion de M. Julien POTHIER.

### **Réunion de Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

M. Jean-Maurice THAILLARD donne le compte rendu de la réunion de ce jour avec les élus de la zone de cellules de veille mise en place par la Gendarmerie et la Police à la Mairie de Nomexy.

Le but de cette réunion était d'évoquer toutes les situations qui ont trait aux questions de tranquillité, de sécurité et de prévention de la délinquance dans les communes de l'Agglo.

### **Transport scolaire Domèvre/Uxegney**

M. Julien POTHIER informe qu'un essai non concluant a été réalisé ce matin rue des Angles malgré l'aménagement de carrefour réalisé cette année. Les cars sont maintenant plus longs. Il est décidé que l'arrêt se fera place de l'Église.

### **CAUE**

M. Julien POTHIER informe que le CAUE a retenu le bureau d'étude CHOLEY de Rambervillers pour l'étude concernant l'aménagement de bourg et qu'une réunion devrait avoir lieu courant septembre.

### **SCOT**

Suite au courriel envoyé à l'ensemble du conseil. M. Anthony LANGEVIN informe que lors de la réunion du SCOT du 4 juin, la révision a été arrêtée avec 2 abstentions et 1 contre après de vives échanges avec la Communauté de Dompaire et Mirecourt.

### **Situation de M. Thierry RAIMOND**

M. Anthony LANGEVIN demande des nouvelles sur la situation de M. Thierry RAIMOND, Mme le Maire lui répond que ce dernier vient de déposer un nouvel arrêt de maladie.

### **Rue des Frères Mourot**

M. Anthony LANGEVIN informe avoir été interrogé par des personnes concernant les travaux de la rue des Frères Mourot sans qu'il puisse y répondre. Il demande pourquoi il y a un seul côté avec pavés aux entrées des habitations,

Mme le Maire lui répond que, lorsque le dossier a été instruit en 2017 par les services de la Préfecture, il y avait obligation de laisser un des deux trottoirs en concassé, l'État n'aurait pas subventionné les travaux des trottoirs.

En 2018, les critères ont changé, nous avons pu réaliser les deux trottoirs en enrobés. Par contre, en ce qui concerne les pavés, ceux-ci ayant été commandés par l'entreprise en amont des travaux, le stock était épuisé, il a été décidé de mettre en œuvre uniquement de l'enrobé côté droit en montant la rue des Frères Mourot, les riverains ont bien entendu été informés et que certains riverains ne voulaient pas de pavés.

Toujours concernant la rue des Frères Mourot, M. Julien POTHIER demande que des plantations soient prévues, que des parties le long des trottoirs soit mises en herbe, de plus il a constaté la présence de nombreux cailloux.

Mme le Maire lui répond qu'il y aura bien des plantations mais pas sur l'ensemble du linéaire demandé, les cailloux seront enlevés et l'herbe se réensemencera bien toute seule.

### **Aire de Jeux**

M. Joël JACQUEMIN demande si c'est toujours d'accord pour la pose d'un hôtel à insectes et arbres fruitiers.

Mme le Maire lui répond qu'il faut se rapprocher du CAUE, elle demandera les coordonnées de la personne en charge de ces aménagements.